

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
19 février 2019**

Etaient présents : LAUNAY Gérard – LEGEAY Ginette - BALLIERE Bernard – BRUNET Pascal - FRIMOUT Norbert - MICHIELS Gérard - COUERRE-LATOURE Véronique -

Absents excusés : PERROT Jean-Baptiste - DEZALLEUX Arnaud

Secrétaire de séance : FRIMOUT Norbert

*Monsieur LAUNAY Gérard fait lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2019.
Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de cette
réunion.*

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – 2019/007 : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de l'analyse des offres relatif à l'aménagement du carrefour rue de la Mine, des Fours et des impasses du Manoir et des Antes.

Cinq entreprises ont répondu.

Critères :

Prix pour 50 %

Valeurs technique

 Organisation du chantier 20%

 Moyens matériels et humains 10%

 Hygiène et sécurité 10 %

 Délais d'exécution 10 %

1 Jones TP : note de 93.40, coût 92 944.00 € HT

2 SBTP : note de 91.30, coût 94 784.20 € HT

3 TOFFOLUTTI : note de 79.85, coût 111 918.97 € HT

4 EIFFAGE ROUTE : note de 79.67, coût 124 663.00 € HT

5 AKCS OLLIVIER : note de 58.90, coût 129 555.90 € HT

La proposition est faite pour retenir la société Jones TP.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré attribue à Jones TP le marché et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces administratives.

2 – 2019/008 : Monsieur le Maire présente des devis estimatifs concernant l'aménagement du carrefour Rues de la Mine, des Fours et des Impasses du Manoir et des Antes. Le montant total des travaux s'élève à 86 094.00 € HT soit 103 312.80 € TTC. Cette dépense sera inscrite au budget 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- SOLLICITE la conclusion d'un contrat de 3 ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2019 - 2021 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus à intégrer au contrat.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

3 - 2019/009 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention pour l'encadrement des enfants de Cauvicourt participants au centre de loisirs du Pôle animation du Cingal pour l'année 2019 à hauteur de 3.50 € par demi-journée et 7 € par jour.

Vu par nous, Maire de la Commune de CAUVICOURT pour être affiché le 25 février 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

CAUVICOURT, le 25 février 2019
Gérard LAUNAY, Maire